

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

## Pittura Tiefgrund lösungsmittelhaltig

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Paintolan Tiefgrund lösungsmittelhaltig
<b>Code du produit</b>	551884
<b>UFI</b>	A4GR-V0UW-921K-X5AE

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Agent liant Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
<b>Utilisations déconseillées</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Granol AG Zeughausstrasse 5 CH-6210 Sursee  T +41 41 926 96 96 / [8-17h] F +41 41 926 96 86 info@granol.ch, www.granol.ch
--	---

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	Tox Info Suisse CH-8028 Zürich T 145 / +41 44 251 51 51 [international] [24h]
--------------------------------------	---

**Date d'émission** 16.11.2023

**Version** 3

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

<b>Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation, Catégorie 1, H372 Danger par aspiration, Catégorie 1, H304 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336 Liquides inflammables, Catégorie 3, H226 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411
--	--

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H372: Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence** P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas respirer les brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P331: NE PAS faire vomir.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires** Aucun(e).

**Identificateur de produit** 1-Méthoxy-2-propanol, No.-CAS 107-98-2, No.-CE 203-539-1  
White Spirit, No.-CAS 64742-82-1, No.-CE 919-446-0  
Solvent Naphtha, No.-CAS 64742-95-6, No.-CE 265-199-0

**2.3. Autres dangers** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Formulation.

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
1-Méthoxy-2-propanol	10% - 25%	STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 107-98-2 No.-CE: 203-539-1 No.-Index: 603-064-00-3
White Spirit	50% - 75%	Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, STOT RE 1 H372i, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 64742-82-1 No.-CE: 919-446-0
Solvent Naphtha	10% - 25%	Asp. Tox. 1 H304, Acute Tox. 4 H332, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 64742-95-6 No.-CE: 265-199-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Consulter un médecin après toute exposition importante.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Dans le récipient fermé et sec, le produit est à 6 mois après la date de production plus durables. Classe de stockage 3.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

#### **1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)**

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

20 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: 1-Methoxypropanol-2 Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)  
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)

100 ppm TWA [MAK]  
360 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK]  
200 ppm STEL [KZW]  
720 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZW]

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

#### **Protection individuelle**

##### *Protection respiratoire*

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Appareil respiratoire avec filtre AB2 [EN 141].

##### *Protection des mains*

Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: 8 h.

##### *Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues. Tenue de protection antistatique ignifuge.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Type hydrocarbure.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	< 200 °C
<b>Point d'éclair:</b>	Les vapeurs sont inflammables.
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	ca. 0.8-0.9
<b>Hydrosolubilité:</b>	partiellement soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	kin. < 20 mm <sup>2</sup> /s [40°C]
<b>Propriétés explosives:</b>	Liquide combustible n.s.a.
<b>Propriétés comburantes:</b>	aucun

### **9.2. Autres informations**

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	<p><b>1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)</b>  Dermal LD50 Rabbit = 13 g/kg (NLM_CIP)  Inhalation LC50 Rat &gt; 7559 ppm 6 h(OECD_SIDS)  Oral LD50 Rat = 5000 mg/kg (JAPAN_GHS)</p> <p><b>White Spirit (CAS 64742-82-1)</b>  Dermal LD50 Rabbit &gt; 3160 mg/kg (IUCLID)  Oral LD50 Rat &gt; 5000 mg/kg (IUCLID)</p> <p><b>Solvent Naphtha (CAS 64742-95-6)</b>  Dermal LD50 Rabbit &gt; 2000 mg/kg (IUCLID)  Inhalation LC50 Rat = 3400 ppm 4 h(IUCLID)  Oral LD50 Rat = 8400 mg/kg (NLM_CIP)</p>
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Négligeable.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Organes de la respiration) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
<b>Danger par aspiration</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)</b>	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	The ingredient has not been tested.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 20.8 g/L [static] (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 23300 mg/L (IUCLID)
<b>Solvent Naphtha (CAS 64742-95-6)</b>	
Ecotoxicity - Avian - Acute Oral Toxicity Data	LD50 Colinus virginianus >2250 mg/kg (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 9.22 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 6.14 mg/L (IUCLID)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Difficilement biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Catégorie de risques pour l'eau (CH): A. WGK-D: 3 - pollue fortement l'eau classement.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas vider dans les égouts ou évacué avec les déchets urbains. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 14 06 03 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer comme le produit non utilisé. Code d'élimination des déchets 15 01 10 S.



---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>ADR/RID</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Pétroleum distillates). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
<b>IMDG</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Pétroleum distillates). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Oui.
<b>IATA</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (Pétroleum distillates). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Pétroleum distillates). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3+ENV. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** Suivre l'ordonnance 5 relative à la loi le travail (SR 822.115 – Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5)) et l'ordonnance du DEFR (SR 822.115.2).  
Seuil quantitatif (OPAM-CH): 20'000 kg.  
Classe de stockage 3. (CH)  
VOC (CH) = 100%

#### **1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2)**

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) 2909.4999

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** Remaniement général.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.  
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

**Les principales références bibliographiques et sources de données** L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**Procédure de classification** Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3** H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H372: Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils relatifs à la formation** Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

**Autres informations** Voir mode d'emploi de produit/étiquette.

**Mode d'emploi** Uniquement pour utilisation industrielle. Conserver hors de la portée des enfants.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.